

LA PRÉSIDENTE DE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles D719-1 et suivants ;
- Vu le décret n°2017-596 du 21 avril 2017 portant création de l'université Sorbonne Université ;
- Vu les statuts de Sorbonne Université adoptés par délibération n°03/2017 du 13 juin 2017 de l'assemblée constitutive provisoire ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections aux instances de l'université, pour le Conseil d'Administration, en date du 17 novembre 2021 (scrutin des maîtres de conférences et personnels assimilés, collège B) ;
- Considérant la promotion au grade de professeur de Madame Virginie MANSUY élue de la liste Réunis pour Sorbonne Université pour le collège B, maîtres de conférences et personnels assimilés ;

ARRETE

ARTICLE 1

Madame Hélène VALLET est élue, en remplacement de Madame Virginie MANSUY au Conseil d'Administration, collège B maîtres de conférences et personnels assimilés en tant que candidate éligible suivante sur la liste Réunis pour Sorbonne Université.

ARTICLE 2

Le Directeur général des services de Sorbonne Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site Internet de Sorbonne Université.

22 SEP. 2022

La Présidente de Sorbonne Université

Nathalie DRACH-TEMAM

